



**LE LIBRE ECHANGE, LES FEMMES ET
LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**EXPOSE À LA FEDERATION DES FEMMES
CANADIENNES FRANCAISES**

JUIN 1988

Préparé et présenté par

Lyse Leduc, directrice générale

**CONSEIL D'INTERVENTION
POUR L'ACCES DES FEMMES
AU TRAVAIL DU QUÉBEC INC.
1600, RUE BERRI, BUR. 3005,
MONTREAL, QUÉBEC H2L 4E6
TÉL. (514) 844-0760**

Introduction

Page 1

**Pourquoi la recherche d'une entente
Canado-Américaine**

Page 3

Quelques enjeux pour les femmes

Page 4

Conclusion

Page 8

INTRODUCTION

En 1982, des intervenantes québécoises oeuvrant auprès des femmes dans des programmes de réintégration professionnelle, se sont donné un organisme provincial important. C'est par cet organisme qu'elles voulaient faire connaître leurs recommandations en terme de politique d'accès au travail pour les femmes. Depuis, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc. (CIAFT), n'a pas cessé de s'impliquer dans plusieurs dossiers, notamment ceux de l'accès à l'égalité, la formation professionnelle, les changements technologiques, le libre-échange et l'aide sociale.

La philosophie d'intervention du CIAFT est fondée sur le principe que l'autonomie des femmes passe d'abord par l'autonomie financière ce qui signifie l'accès au marché du travail. Le CIAFT compte plus de 150 membres individuelles et quelques 25 membres associés, composé de groupes qui appuient nos objectifs. Il intervient annuellement auprès de quatre à cinq milles femmes en démarche d'intégration au marché du travail.

L'histoire et nos interventions antérieures dans divers dossiers: l'accès à l'égalité, la formation professionnelle, les changements technologiques, nous ont démontré que les femmes ne peuvent compter sur un équilibre naturel qui guidera les forces de la société, afin de leur permettre de prendre leur juste place dans la vie économique du pays. Elles doivent plutôt compter sur des interventions qui changeront les règles du jeu en leur faveur. Un accord de libre-échange qui limiterait les possibilités de telles interventions ne pourrait qu'être nuisible à l'avancement des conditions de vie économique des femmes. C'est à partir de ces constatations que le CIAFT a voulu présenter le fruit de ses travaux et de ses réflexions sur le libre-échange. Les rapports entre celui-ci, l'emploi et l'organisation de la société, nous a amené à aborder le sujet au double titre de femmes et de travailleuses.

Nous souhaitons que le gouvernement considère les besoins particuliers et des femmes et des travailleuses avant de s'engager dans un processus de libéralisation des échanges avec les Etats-Unis. Les positions développées par le CIAFT sur le libre-échange ont reçu l'appui de différents groupes de femmes du Québec dont la Fédération des femmes, L'R des centres de femmes, la Fédération des associations de familles monoparentales, l'Association des femmes collaboratrices.

Dans le cadre du présent atelier, j'insisterai surtout sur les positions que le CIAFT a développées concernant la formation et le recyclage; cependant pour les personnes intéressées à prendre connaissance de l'ensemble des positions du CIAFT, un nombre limité de copies du mémoire que nous avons présenté en Commission parlementaire à Québec et au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, sont disponibles au coût de production de 3.00\$.

POURQUOI LA RECHERCHE D'UNE ENTENTE CANADO-AMERICAINE

Les deux principaux objectifs visés par le gouvernement en établissant un accord de libre-échange avec les Etats-Unis sont premièrement d'ouvrir un marché de plus de 250 millions aux entreprises canadiennes, ce qui selon lui devrait permettre un développement économique accéléré au Canada et provoquer la création de plusieurs milliers d'emplois, et deuxièmement de faire échec à la politique protectionniste qui se développe présentement aux Etats-Unis.

Avant d'aborder les conséquences du libre-échange sur les femmes et les travailleuses, j'aimerais souligner que dans l'état actuel de nos connaissances rien ne laisse croire que la présente entente permettra l'atteinte des ces deux objectifs pour lesquels on nous invite à payer le prix fort.

En effet, des études rendues publiques en avril dernier, démontrent que le traité de libre-échange accélérerait la croissance économique d'un ans sur dix ans. En d'autres mots, les emplois qui auraient été créé de toute façon sur une période de dix ans, le serait sur une période de neuf ans. Et qui sait vraiment comment se comportera l'économie des Etats-Unis pour les prochains dix ans? Les experts se trompent même dans leurs prédictions trimestrielles!

Quand au deuxième objectif visé, à savoir empêcher l'imposition de tarifs compensatoires sur des produits canadiens, non seulement l'entente le permet-elle toujours mais à notre avis, le mécanisme de contrôle mis en place, soit le tribunal d'arbitrage, n'accordera pas aux industries canadiennes la protection recherchée. D'après l'entente conclue, c'est selon les lois américaines que les interventions du gouvernement canadien, en matière de développement économique seront jugées et déclarées, s'il y a lieu, concurrence déloyale, permettant ainsi l'imposition de tarifs. En outre, les tarifs compensatoires seront en vigueur tout le temps des délibérations au tribunal, si celui-ci fonctionne au même rythme que les autres instances de ce genre; on peut imaginer que même advenant une décision favorable au Canada, les

entreprises canadiennes touchées auront largement le temps de fermer leurs portes avant que la décision ne soit rendue. Si l'imposition de tarifs est si dévastatrice qu'on veut bien nous le laisser entendre!

C'est sur des hypothèses bien fragiles et dans l'espoir de bien minces acquis que l'on nous invite à sacrifier notre autonomie, et fondamentalement les pouvoirs de façonner notre société comme nous l'entendons. C'est aussi sur ces mêmes hypothèses fragiles que l'on s'apprête à sacrifier l'emploi de quelques dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses, à diminuer le pouvoir d'achat de l'ensemble des canadiens et canadiennes et à freiner le développement de nos services sociaux.

C'est pour ces raisons que même sans tenir compte, des effets particuliers du libre-échange sur les femmes, le CIAFT n'a pas encore saisi quels bénéfices, l'ensemble de la société canadienne, retirera de la signature du traité, malgré que nous soyons conscientes que certains individus, certaines entreprises ou certains groupes puissent y voir des avantages particuliers et personnels.

QUELQUES ENJEUX POUR LES FEMMES

Tous sont d'accord, adversaires comme tenants de l'accord, que les plus lourdes pertes d'emplois se feront dans le secteur manufacturier et probablement dans le secteur des services. Pour ce dernier secteur, on n'est pas tout à fait aussi unanime! Environ les 2/3 des emplois dans les industries les plus vulnérables, soit le textile, le vêtement, les produits électriques, des articles sports, les industries du cuir et des jouets, sont occupés par des femmes. Rappelons de plus que 84% des travailleuses qui occupent un emploi au Canada, le font dans le secteur des services.

Il ne faudrait pas perdre de vue que le gouvernement américain, face à la diminution de son activité économique dans le secteur manufacturier entend compenser ces pertes d'emplois en développant son secteur de services. Et qui plus est, voudra utiliser l'exportation de son industrie des services afin de diminuer son déficit commercial. Précisons que le secteur des services comprend une large variété d'emploi de l'entretien ménager à des postes administratifs dans la haute finance, en passant par les services sociaux tels que les garderies et les soins de la santé.

Même si l'on ne connaît pas encore tous les impacts de l'inclusion du secteur des services dans l'accord on peut d'ores et déjà croire que le secteur de la transmission des données sera sérieusement affecté, et en retour affectera sérieusement les possibilités d'emplois des femmes, rappelons-le, largement majoritaires dans ce secteur. Le travail de bureau fournit de l'emploi à 30% des canadiennes. Selon une étude du Canadian Independent Computers Association, les multinationales américaines, pour chaque million de dollars de ventes emploient huit personnes, quand dans les mêmes conditions leurs succursales canadiennes emploient quatre personnes seulement. Des chiffres qui donnent à penser!

Pour les raisons illustrées précédemment, il nous apparait que le présent traité de libre-échange ne peut qu'être particulièrement défavorable aux femmes sur le plan stricte de la perte d'emploi.

Qu'en est-il de l'accès des femmes aux nouveaux emplois créés ou tout simplement aux emplois déjà existants?

Est-il nécessaire de souligner les difficultés que rencontrent les femmes

lorsque la relocalisation est nécessaire suite à la perte d'emploi de l'un ou l'autre des conjoints. Le plus souvent, les femmes doivent soit quitter un emploi pour suivre un conjoint dont le salaire est plus élevé, et pour les mêmes raisons ne peuvent songer à se relocaliser si elles perdent leur emploi.

C'est pourquoi les perturbations occasionnées par l'entrée en vigueur, signifient généralement pour les femmes s'adapter à des salaires inférieurs et à des conditions de travail détériorées ou un retour à la dépendance économique.

En ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle, nous savons que les travailleuses de l'industrie manufacturière sont d'une façon générale plus âgées, qu'elles sont mariées et peu scolarisées. Quelles sont alors leurs chances d'avoir accès aux emplois hautement qualifiés exigeant un recyclage important qu'on nous annonce être créés suite à l'entente Etats-Unis-Canada.

Les femmes profitent peu des programmes actuels de recyclage du main-d'oeuvre, surtout s'ils sont de longue durée. Cela peut s'expliquer pour diverses raisons, soit qu'elles doivent acquérir les qualifications de base requises et cela accroît d'autant la durée du processus; soit que leurs responsabilités familiales leurs laissent peu de marge de manoeuvre pour respecter les horaires établis, soit parce qu'on ne les incite pas à s'orienter vers des secteurs non-traditionnels enfin soit parce qu'on les considère trop âgées pour subir un recyclage majeur.

À la rencontre des premiers ministres à Halifax en novembre 1985, on a déterminé les bases d'une approche inter-gouvernemental relativement à l'égalité des femmes sur le marché du travail. Il a alors été convenu, comme première étape, que l'on élabore une stratégie visant à enrayer les problèmes particuliers que rencontrent les femmes lorsqu'il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. On s'est engagé à augmenter les possibilités d'apprentissage.

Concrètement, il nous est difficile dans le contexte actuel et trois ans plus tard, de voir comment tous ces beaux principes seront intégrés aux programmes qui sont offerts aux femmes. On ne voit donc ni comment, ni pourquoi le comité de recyclage de la main-d'oeuvre, mis sur pied suite à la signature de l'entente, améliorera la situation. À notre connaissance, aucun membre de ce comité n'est issu des milieux ou des organismes voués à l'intégration des femmes au marché du travail.....

Qui alors rappellera que des allocations de formation insuffisantes, une pénurie de services de garde abordable, des critères d'admissibilité discriminatoires, des horaires de cours manquant de souplesse et ne tenant pas compte des responsabilités parentales des femmes, sont des obstacles socio-économiques et structurels, qui empêchent les femmes d'avoir accès à une formation qualifiante.

Une autre des inquiétudes du CIAFT concernant les mesures de recyclage, est que celles-ci seront largement orientées vers les travailleurs et travailleuses ayant perdu leur emploi suite aux effets du traité, donc faisant déjà parti de la population dite "active". Qu'en sera-t-il alors de celles qui sont actuellement absentes du marché du travail qui voudront l'intégrer. Quelle place leur sera réservée dans les programmes de formation? Devront-elles se résigner à occuper des emplois qui exigent peu de qualifications et donc peu rémunérateurs? Devront-elles payer le prix de l'expansion de certains? Assisterons-nous à un recul majeur et verrons-nous les minces acquis du mouvement des femmes dans le secteur du travail disparaître dans les vagues de l'entente?

Une autre de nos appréhensions, concernant le volet du recyclage, réside dans le fait qu'au Québec comme au Canada, le gouvernement joue un rôle premier et nécessaire en ce domaine par ses politiques et ses actions en formation professionnelle. Or, aux Etats-Unis, cela est en grande partie laissé aux entreprises elles-mêmes, toujours sous prétexte de laisser jouer les forces du marché. Ainsi, puisque les entreprises américaines assument les coûts de la formation, elles pourraient considérer comme déloyal le fait que les gouvernements canadien et québécois payent, en grande partie, cette note. Sans revenir sur les raisons énumérées ci-dessus qui montrent comment les femmes éprouvent des difficultés considérables à profiter des mesures de recyclage, il apparaît clairement que les travailleuses et toutes les femmes désireuses d'intégrer le marché du travail seraient nettement perdantes si les gouvernements québécois et canadien ne défendaient plus le pouvoir d'orienter, de planifier et de soutenir de façon importante les mesures de recyclage et de formation professionnelle.

CONCLUSION

En bref, concernant les effets du traité de libre-échange sur la société canadienne en général et sur l'accès des femmes au travail et à la formation, le CIAFT tire les conclusions suivantes.

L'ouverture du marché américain aux industries canadiennes aura des effets économiques limités en terme de création d'emplois et causera de nombreuses pertes d'emploi dans des secteurs à forte concentration féminine. Les tarifs compensatoires, grand épouvantail demeurent toujours possibles. Les emplois créés seront difficilement accessibles aux femmes, de même que le recyclage professionnel rendu nécessaire par le type d'emplois créés. L'entente risque de remettre en cause certains programmes et services sociaux qui sont largement utilisés par les femmes. La philosophie non-interventioniste que nécessite la conclusion d'un accord avec les Etats-Unis ne peut que mettre en danger les minces acquis du mouvement des femmes et rendre encore plus difficile l'intégration des femmes au marché du travail.

C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de demander au gouvernement canadien de concentrer ses énergies sur le développement d'échanges commerciaux mutilatéraux et de l'établissement d'une politique de plein emploi. Ces moyens permettraient tout autant au Canada d'accélérer sa croissance économique. Mais il lui permettrait de plus de garder tout pouvoir d'orienter ses politiques industrielles et sociales afin que chacun et chacune travailleurs, comme chef chef d'entreprise femmes, hommes, jeunes ou émigrées de partager les bénéfices de l'activité économique du pays.